

COMMISSION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT
assemblée du 22 novembre 2002 (7^e séance)
Maison du Citoyen, salle des Comités (2^e étage), 25, rue Laurier
13 heures

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture et constatation du quorum

La séance est ouverte à 13h00 avec quorum

Étaient présents : André Levac, conseiller, district no.1
 Denise Laferrière, conseillère, district no.8
 Évelyne Germain, REFAP
 Nicole Desroches, CREDDO
 Roger Mongeon, ASHOQ

Également présents : Frédéric Tremblay, secrétaire
 Larry Gangur, directeur, Travaux Publics et environnement
 Jacques Nadeau, directeur, STEGMR
 Larry Simpson, coordonnateur, Environnement

2. Approbation de l'ordre du jour

Proposé par André Levac, secondé par Denise Laferrière :

L'ordre du jour est approuvé tel que proposé, moyennant l'ajout de l'item « Jour de la terre » demandé par le CE, et le retrait de l'item « convention de bail entre la CUO et Rebutis Solides Canadiens »

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du

Proposé par Denise Laferrière, secondé par André Levac :

Le procès-verbal de l'assemblée du 25 octobre 2002 est adopté tel que proposé

4. Date de la prochaine assemblée

Proposé par André Levac, secondé par Denise Laferrière :

La 8^e séance est prévue pour le 13 décembre à 13h, à la Salle des Comités. Il est demandé que l'ajournement se fasse au plus tard à 14h et que l'ordre du jour soit préparé en conséquence.

5. Subquatic, équipe de recherche et récupération environnementale

Personnes invitées : Pierre Patenaude, Subquatic

Discussion : Subquatic est un OSBL de plongeurs qui a actuellement une entente avec la Ville de Gatineau pour une assistance pour le corps policier. À la lumière des nouvelles dispositions entourant la plongée en situation d'urgence (permis fédéral, grade commercial, couverture CSST, etc.), l'organisme doit se concentrer sur la plongée pour des causes environnementales – nettoyages de lits de rivière, recherche d'épave, etc. À cet effet, une demande de commandite sur 5 ans, totalisant 68 000 \$ d'achat d'équipement, est formulé à la Commission. L'équipement serait propriété de la Ville et entretenu par Subquatic. Tous les projets avec la CCN sont en suspens et la MRC des Collines n'a eu recours à leur service (à titre payant) qu'à deux reprises en 2002. Cette réunion constitue un dernier recours. Il y a aussi une démonstration du vétusté du matériel prêté par la Ville de Gatineau dans le cadre de l'entente actuelle (ancien matériel des pompiers de l'ex-Gatineau).

Recommandation : La Commission suspend sa recommandation en attente d'une présentation du Module de la protection des personnes et des biens sur l'utilisation future des plongeurs au sein de la Ville – à planifier pour la prochaine séance.

6. Fleurir le Québec

Information : Denise Laferrière informe la Commission que le Comité consultatif agricole a revendiqué la gestion du concours « Fleurir le Québec » moyennant une enveloppe de 35 000 \$.

7. conformité de la collecte d'herbes et de feuilles à Aylmer

Information : Jacques Nadeau informe la Commission que des amas de feuilles ont été chargés dans les ordures à Aylmer. Dans le cas des livraisons prises sur le fait, il y eut séparation sur le plancher du CRT. Comme il s'agit de matières

résiduelles qui sont facturés en surplus des ordures, il s'agit d'un écart de conduite qui est pris très au sérieux par le STEGMR.

9. déversement illicite de boues de fosse septique

Information : Jacques Nadeau explique à la Commission que certains entrepreneurs viennent déverser leurs boues de fosse septique sans suivre la procédure établie (registre, déclaration de provenance). Une lettre fut envoyée à tous les entrepreneurs. Il y eut discussion sur un accroissement des mesures de sécurité au déversoir, mais pour le moment aucun changement n'est recommandé.

10. contamination sous le chantier de pavage de la rue Brabant

Information : Frédéric Tremblay résume à la Commission le déroulement des travaux de décontamination sous la rue Brabant. Ceux-ci auraient rapidement l'enveloppe budgétaire, en raison de la contamination de l'argile qui n'était pas prévue, et furent donc interrompus. Une preuve légale de leur provenance sera complétée pour janvier 2003 et le contentieux et le MENV seront alors saisis du dossier avant de reprendre les travaux de nettoyage sous la rue.

11. offre de GDG environnement sur la détection du VNO

Discussion : Frédéric Tremblay dépose l'offre de service annoncée par GDG environnement suite à sa présentation. Deux options sont proposées : 25 000 \$ pour la seule zone de protection ou 40 000 \$ pour toute la ville. La Commission ne désire pas que ce programme de surveillance (qui tient de la santé publique) ne soit facturé qu'aux bénéficiaires de la zone de protection. Le budget 2003 ne permet pas vraiment de mandat additionnel de cette nature.

Recommandation : proposé par Denise Laferrière, secondé par André Levac : la Commission recommande d'incorporer les travaux de surveillance du VNO au devis pour renouvellement du contrat de contrôle, en 2004.

12. mission de la Commission

Discussion : Il y eut des discussions sur la liste des mandats à traiter et sur la possibilité de faire participer un citoyen à titre de membre additionnel.

Recommandation : proposé par André Levac, secondé par Denise Laferrière : la Commission recommande au conseil d'adopter la mission telle que proposée.

13. projet de loi 130

Discussion : Frédéric Tremblay explique à la Commission le libellé de la loi 130, avec un rappel sur la loi 25 qui permet au Gouvernement de décréter une taxe à l'élimination des ordures depuis décembre 2001. La Commission demande que, lorsque le gouvernement publiera un tel règlement, il en soit immédiatement informé afin d'en apprécier les impacts (une taxe de 10 \$/t représente une hausse de tarif de 1 M\$) et le commenter le plus rapidement possible. Quant à la loi 130, qui permettait au Gouvernement de placer les revenus de cette taxe chez Recyc-Québec, la Commission est ambivalente. Malgré les assurances par Recyc-Québec (lors de réunions) que les revenus seraient redistribués aux villes, la Commission n'est pas confiante. Par contre, si les revenus sont placés sous la gouverne du Conseil de Trésor, la Commission l'est encore moins. La Commission note aussi que le Gouvernement prépare de grands mouvements de fonds qui sont antagonistes (dépôt d'une compensation pour la recyclage, paiement d'une taxe à l'enfouissement, réception possible d'une compensation pour compostage).

Recommandation : proposé par Denise Laferrière, secondé par André Levac : la Commission recommande que le conseil signifie par résolution qu'il est apte à dépenser les fonds nécessaires pour le compostage sans passer par des artifices financiers complexes et, au fond, inutiles. Les associations municipales (UMQ, FQM, AOMGMR) doivent défendre les intérêts de Gatineau et demander la tenue d'audiences parlementaires à l'hiver 2003.

14. disponibilité en vue du calendrier 2003

Information : Tous s'accordent pour des séances le vendredi, en 2003, et au 100, rue d'Edmonton, vu la difficulté de réserver (et garder) la Salle des Comités. Le secrétaire proposera un calendrier à la prochaine séance.

Varia

☞ La Commission recommande d'accuser réception de la demande de résolution pour le jour de la Terre. Comme le jour de la terre est déjà décrété par Québec, le conseil n'a pas vraiment à le répéter. Il faudrait participer aux activités proposées par l'AREQ.



- ☞ Les pièces jointes devraient être paginées à l'avenir

Levée de la séance à 15h40

Proposée par André Levac, secondée par Denise Laferrière.

Procès-verbal ratifié le 13 décembre 2002

André Levac, vice-président

Frédéric Tremblay, secrétaire